

COMMISSION SECTEUR VIMEU

-o-o-o-o-o-

Réunion Coupe du 17 Mai 2023 à GAMACHES.

Présidence : M. Alain CRESSON.

Présents : Gregory PLEVERT, Mickael SELLIER, Gregory HORVILLE, Stéphane GOURLE, Joël LEVECQUE

Excusés : William HANQUEZ, Blandine NOZIERE, Franck LECOMTE, J-Pierre TAVERNIER.

- Carnet – Vœux – Félicitations.

➤ ***Félicitations.***

Aux clubs de l'ES CHEPY & ASIC BOUTTENCOURT pour leur qualification à la finale du CHALLENGE DU DISTRICT. Rendez vous à Gamaches le 29 Mai 2023 pour une finale 100% VIMEUSIENNE.

Festival Pitch U13 :

Félicitations aux finalistes du secteur VIMEU. Les jeunes de l'AS GAMACHES se classent à la 3^{ème} place de la finale départementale à Ailly/Somme (les GAMACHOIS ont remplacé MIANNAY, forfait de dernière minute.)

L'équipe de l'USNF a fini à la 15^{ème} place.

Merci aux membres de la commission VIMEU présents ce jour là.

➤ ***Vœux.***

La commission souhaite un prompt rétablissement à JP TAVERNIER notre collègue de la commission VIMEU souffrant ces derniers temps.

Tous nos vœux de rétablissement au joueur de MIANNAY, EVAN MAURICE blessé lors d'une rencontre U13 Niv1, la commission espère revoir ce jeune rapidement sur les pelouses du VIMEU.

➤ ***Remerciements.***

Le Club de US FRIVILLE ESCARBOTIN remercie le District pour l'opération mini but pour le foot à 5.

- **HOMOLOGATION des ½ finales du CHALLENGE P. VAQUEZ**

Les décisions de la Commission sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel Affaires Générales dans un délai de Sept jours (deux jours pour les Coupes), à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions édictées par les articles 188 et 190 des RG de la FFF.

- **Homologation de la rencontre de ½ finale du 1^{er} Mai 2023 n'ayant donné lieu à aucune réclamation :**

- **QUESNOY LE MONTANT AS – GAMACHES AS 4.....2 – 2 tab 4 – 3.**

➤ **Affaires litigieuses :**

- **Rencontre FEUQUIERES Aae 1 – U.S.N.F 3 (N° : 25786878) Challenge P. VAQUEZ du 30 Avril 2023 :**

Réserve déposée et confirmée par Aae FEUQUIERES sur la participation et la qualification de l'ensemble de l'équipe de l'U.S.N.F. 3 en équipe inférieure.

Vu l'article 3. 2b du Règlement des coupes du Secteur Vimeu.

3.2 b) Si l'équipe supérieure ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain. Aucun joueur ayant participé au dernier match de championnat en équipe supérieure n'est autorisé à figurer sur la feuille de match.

L'équipe aura match perdu, si des réserves de participation ou une réclamation ont été régulièrement déposées selon les dispositions des Règlements Généraux de la FFF et Règlements Particuliers de la Ligue.

Attendu qu'aucun des joueurs figurant sur la feuille de match n'a participé aux derniers matchs de championnat D1 de l'équipe supérieure de l'U.S.N.F 1, le 29/04/23 face à l'AMIENS AC 3 ni en D4 de l'équipe supérieure de U.S.N.F 2 face à l'US BOUILLANCOURT 1 le 23/04/23, alors qu'elles ne disputaient pas de rencontre officielle ce même jour ou dans les 24h.

La Commission,

- Dit la réserve non fondée ;
- Homologue la rencontre selon le score acquis sur le terrain
 - **FEUQUIERES Aae 1 – U.SN.F 3.....2 – 2 tab 3 – 4.**
- Droits portés au débit de FEUQUIERES Aae 1 (30€).

Sont ainsi qualifiées pour la finale du Challenge P. VAQUEZ les équipes suivantes :

- **QUESNOY LE MONTANT AS contre l'U.SN.F 3.**

- HOMOLOGATION des ½ finales du CHALLENGE JP. TAVERNIER

Les décisions de la Commission sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel Affaires Générales dans un délai de Sept jours (deux jours pour les Coupes), à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions édictées par les articles 188 et 190 des RG de la FFF.

- **Homologation de la rencontre de ½ finale du 30 Avril 2023 n'ayant donné lieu à aucune réclamation :**
 - **CAYEUX SC – BLANGY BOUT SEP 3.....2 – 2 tab 3 – 2.**

Pour information, la commission ne peut retenir la réclamation du CO WOIGNARUE 2 le motif évoqué (3 arbitres étaient annoncés et un seul s'est déplacé) n'est pas un critère qui entre dans les réclamations et les évocations d'après match (article 187 des RG de la FFF.)

La Commission,

- Dit la réclamation non fondée ;
- Homologue la rencontre du 29 Avril 2023 selon le score acquis sur le terrain
 - **ARREST AS – WOIGNARUE CO 2..... 3 – 1**
- Droits portés au débit de WOIGNARUE CO2 (30€)

Le mail du CO WOIGNARUE a été transmis à la C.A.S.

Sont ainsi qualifiées pour la finale du Challenge JP. TAVERNIER les équipes suivantes :

- **ARREST AS contre CAYEUX SC.**

- HOMOLOGATION des matchs de cadrage U15 Challenge GARDIN / FOURDRIN.

Les décisions de la Commission sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel Affaires Générales dans un délai de Sept jours (deux jours pour les Coupes), à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions éditées par les articles 188 et 190 des RG de la FFF.

- **Homologation des rencontres de cadrage U15 challenge GARDIN / FOURDRIN n'ayant donné lieu à aucune réclamation :**
 - **USNF – FRIVILLE ent. ASWD.....15-1**
 - **OISEMONT FC – AS GAMACHES.....1 - 5**

Sont ainsi qualifiées pour les ½ finales U15 challenge GARDIN / FOURDRIN les équipes suivantes :

- **USNF et AS GAMACHES**

Le tirage intégral des ½ finales aura lieu avec le secteur Ponthieu (date à définir.)

- HOMOLOGATION des matchs de cadrage U18 Challenge BOUTE / MENNERET.

Les décisions de la Commission sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel Affaires Générales dans un délai de Sept jours (deux jours pour les Coupes), à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions éditées par les articles 188 et 190 des RG de la FFF.

- Homologation des rencontres de cadrage U18 challenge BOUTE / MENNERET n'ayant donné lieu à aucune réclamation :

- **GAMACHES AS – OISEMONT TEMPLIERS.....8 - 0**
- **MIANNAY Ent. VISMES – BLANGY BOUT SEP.....5 - 1**

Sont ainsi qualifiées pour les ½ finales U15 challenge BOUTE MENNERET les équipes suivantes :

- **AS GAMACHES et MIANNAY Ent. VISMES**

Le tirage intégral des ½ finales aura lieu avec le secteur Ponthieu (date à définir.)

- FINALES SECTEURS VIMEU / PONTHEIU:

Les finales des Challenges du VIMEU se dérouleront le **dimanche 18 Juin 2023** sur le terrain de **l'AS VISMES AU VAL** suivant le programme ci-dessous :

- 10h30.....Finale U15 ou U18 (à déterminer avec le Ponthieu.)
- 14h30.....Finale Challenge Jean-Pierre TAVERNIER.
- 17h00.....Finale Pierre VAQUEZ.

Les finales des coupes Ponthieu se dérouleront le samedi 10 juin 2023 sur le terrain de **LONGPRE LES CORPS SAINT** suivant le programme ci-dessous :

- 14 H00..... Finale du challenge LEFEBVRE.
- 16 H00..... Finale des U15 ou U18 (à déterminer avec le Vimeu)
- 18 H00..... Finale du challenge DELOISON.

- FINALES COUPES DE LA SOMME JEUNES ET SENIORS :

Les FINALES des coupes de la Somme U15 U17 et U19 se dérouleront cette année le samedi 27 Mai 2023 à **BLANGY/BRESLES**.

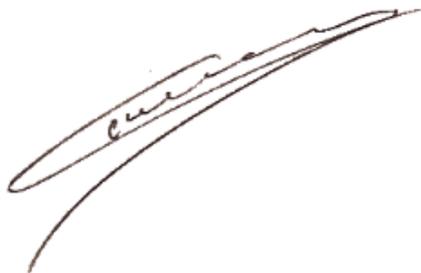
Les Finales des coupes de la Somme seniors auront lieu sur les installations de **l'AS Gamaches** le lundi 29 Mai 2023.

- FOOT ANIMATION :

➤ Les journées Nationales :

- **La journée Nationale U7** se déroulera cette année sur les installations de l'AS Quesnoy le Montant et du SC ABBEVILLE le **03 Juin 2023** (après-midi.)
- **La journée Nationale U9** se déroulera cette année sur les installations de l'AS GAMACHES - l'AS2A – BLANGY BOUT SEP – ST RIQUIER le **10 Juin 2023** (après-midi.)
- **La journée Nationale U11** se déroulera cette année sur les installations de l'US FRIVILLE ESCARBOTIN le **10 Juin 2023** (matin)
- Le déroulement et règlement des plateaux seront transmis aux clubs par le district.

Le Président : CRESSON A.



Le Secrétaire : SELIER M.

